

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 6 octobre 2021

Président:	M. Vincent	HALDI
Secrétaire:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs:	M. Catherine	MOREL
	M. Kelvin	KAPPELER
Huissier:	M. Jean-Michel	TALON
Huissier suppléant:	M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 6 octobre 2021 à 20 h. 00, à la Salle Omnisports du Pierrier, Chemin du Pierrier, à Clarens

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2021

2. Communication du bureau :

2.1 relative au déroulement de la séance du 6 octobre 2021.

3. Proposition du bureau :

3.1 No 01/2021 relative à la fixation de la rémunération et des indemnités diverses des membres du Conseil communal pour la législature 2021 – 2026 (Date de la commission : mardi 12 octobre 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

4. Correspondance

5. Communications de la Municipalité

6. Motions, postulats et interpellations déposés

7. Rapports des commissions

7.1 sur le préavis No 20/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;

7.2 sur le préavis No 21/2021 relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2021-2026, en matière de crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas . (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;

7.3 sur le préavis No 22/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 et d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

8. Préavis de la Municipalité

8.1 No 24/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 79'000.- au maximum pour le

remplacement des radiateurs électriques et la suppression des défauts de l'installation électrique de la chapelle protestante des Avants, afin de les rendre conformes à la législation fédérale sur les installations électriques. (Date de la commission : lundi 11 octobre 2021, à 19 h. 00, à la buvette du stade de la Saussaz, à Chailly) ;

8.2 No 27/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la transformation et réhabilitation des bâtiments du cimetière et de la villa sis avenue Rambert 27 à Clarens. (Date de la commission : jeudi 18 novembre 2021, à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

8.3 No 28/2021 relatif au budget 2022 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale de gestion : mercredi 10 novembre 2021, à 19 h. 00, à Chardonne).

9. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

10. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Vincent Haldi déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je suis heureux de vous retrouver pour cette deuxième séance de l'année civile 2021, une fois encore extra-muros, en ce lieu qui était le seul disponible à la date de ce soir, permettant de respecter les nouvelles mesures sanitaires édictées par la Confédération et entrées en vigueur le 13 septembre dernier.

Je précise que, selon la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, il n'est pas envisageable à un Conseil communal d'imposer le certificat Covid à ses membres, car cela pourrait avoir pour conséquence qu'une personne élue ne puisse pas siéger au sein de l'organe auquel elle appartient.

L'option de la salle Omnisport du Pierrier a l'avantage de pouvoir accueillir un public en bien plus grand nombre.

Je salue la Municipalité in corpore, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue également les représentants des médias et le public présent ce soir et je les prie de bien vouloir respecter les distanciations sociales en laissant deux sièges vides entre chacune des personnes présente.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 93 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

93 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Ruth Bär

MM. Yves Aubry, Bruno Femia, Joseph Filipponi, Emmanuel Gétaz, Jörg Meyer

Absent : Sabri Ceylan,

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer et je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 6 octobre 2021.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions.

Merci également de respecter les mesures de sécurité qui vous ont été transmises par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 2.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 6 octobre 2021.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021

M. le Président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de septembre à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 8 septembre 2021, y a-t-il des demandes de modifications ?

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

J'aimerais à la page 24 que le terme assermentation soit remplacé par manifestation.

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

2.1. relative au déroulement de la séance du 6 octobre 2021 ;

M. le Président

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du Conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants :

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance ; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie ;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite ;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

3. PROPOSITION DU BUREAU

3.1 No 01/2021 relative à la fixation de la rémunération et des indemnités diverses des membres du Conseil communal pour la législature 2021 – 2026
(Date de la commission : mardi 12 octobre 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Présidence SOC : M. Nicolas Büchler

Membres : Mmes Lynn Dardenne Perrin, Susanne Lauber Fürst, Carla Silva
Borges de Sá, Béatrice Tisserand
MM. Mathias Ekah, Tal Luder, Benoît Ruchet, Pierre-André Spahn,
Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Le groupe PLR accueille globalement plutôt favorablement le contenu de la proposition n° 01/2021 relative à la fixation de la rémunération et des indemnités des membres du conseil communal pour la présente législature.

Cependant, deux points retiennent particulièrement notre attention et nous invitons les commissaires à se poser les bonnes questions et à débattre de ces deux points. Il s'agit d'une part de la contribution aux frais de garde et d'autre part des montants variables des jetons de présence aux séances de commissions en fonction de la durée de celles-ci.

Concernant la contribution aux frais de garde, le papa que je suis, de deux garçons de 4 et 6 ans, à parfois dû trouver une solution pour garder les enfants lorsque ma femme était également occupée. Il n'est jamais venu à mon esprit de milicien de penser que les contribuables montreusiens auraient dû ou devraient assumer financièrement mes choix personnels qui sont d'avoir des enfants et de vouloir faire de la politique.

En outre, les indemnités proposées, en particulier la prise en charge des frais kilométriques, semblent plus tenir d'un calcul d'épicier dans une usine à gaz que d'autre chose. Et dès lors que l'on admettrait ce type de contribution, cela ouvre largement la boîte de Pandore : Qu'en penseraient alors les conseillères et conseillers qui ont une personne à charge, un parent souffrant ou un conjoint malade ?

Le groupe PLR estime que le bon sens, les valeurs helvétiques du système de milice et l'égalité de traitement amènent tous à la solution simple et en vigueur depuis toujours : pas de contribution communale pour frais de garde. Les partis sont bien entendu libres de s'organiser eux-mêmes autrement s'ils le souhaitent, notamment s'ils estiment que le traitement actuel anéantit des vocations miliciennes.

Quant aux jetons de présence, le groupe PLR propose là aussi une simplification administrative qui est la suivante : une seule et même indemnité forfaitaire, quelle que soit la durée de la séance de commission. Cela est d'ailleurs déjà le cas pour les séances du Conseil communal sans que personne ne crie au scandale. Une indemnité forfaitaire lors des commissions permettrait aussi peut-être de favoriser la concision et l'efficacité des débats. Evidemment, si le principe d'une indemnité forfaitaire devait séduire quelques commissaires, le montant de cette indemnité serait à fixer, à un montant supérieur aux 50 CHF prévus actuellement. Un ordre de grandeur de 80 à 100 CHF paraît être raisonnable et permettrait, soit dit en passant, d'indemniser plus généreusement ceux qui s'engagent le plus.

Le groupe PLR se réjouit de prendre connaissance du rapport de commission et sera particulièrement attentif aux échanges d'arguments concernant les deux points évoqués dans la présente intervention.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sans vouloir entrer, avant l'heure, dans les débats, je voulais simplement rappeler à M. Müller que les discussions qui ont amené à cette proposition du bureau ont été menées, notamment, en CCO sous ce qui a pu être malheureusement ma présidence et qu'à cette époque-là, soit l'ancienne législature, le PLR était beaucoup plus représenté dans ladite commission. A cette fin c'était simplement un rappel à l'égard du PLR qui a pu prendre part à ces premières discussions et les inviter à faire preuve de retenue dans ses premières déclarations.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

A titre informatif, la Municipalité sera représentée par M. Gard, chef du service des finances lors de cette commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai n'ai reçu aucun courrier pour cette séance.

Je n'aurais pas à vous infliger la lecture de correspondances interminables ce soir.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas de communications Municipales.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

3 interpellations ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. Avancement du projet de chauffage à distance à Montreux et à Clarens, de M. Olivier Mark
2. Ascenseur Coteau-Muraz de Mme Stefania La Spada
3. Interpellation « Quand l'ascenseur public rue Gambetta - avenue Rambert sera-t-il rouvert au public ? » de M. Olivier Blanc

Les interpellations de Mme La Spada et M. Mark sont soutenues par les signatures réglementaires.

Plus de 5 personnes soutiennent à main levée l'interpellation de M. Blanc.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 sur le préavis No 20/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 20/2021 de la Municipalité du 20 août 2021 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 une autorisation générale de plaider.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.2 sur le préavis No 21/2021 relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2021-2026, en matière de crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Geneviève Brunner (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le préavis no 21/2021 demande à notre Conseil d'accorder à notre Municipalité l'autorisation d'engager des crédits supplémentaires pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, nécessitant une action immédiate, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, pour la durée de la législature 2021-2026. Cette manière de procéder telle que présentée est usuelle et appropriée.

En effet dans le cas d'un éboulement ou d'une canalisation d'eau qui cède, le caractère urgent, imprévisible et exceptionnel est évident et il est normal que la Municipalité puisse engager des dépenses sans en demander, au préalable, l'autorisation à notre conseil et sans que cela fasse l'objet d'un préavis.

Par contre une dépense due à l'octroi d'une subvention, par exemple pour une manifestation, n'est pas une dépense imprévisible et exceptionnelle au sens de l'article 11 RCcom. En effet une subvention, par exemple pour une manifestation, n'est pas imprévisible, puisque la manifestation est connue à l'avance et qu'elle requiert, en principe, une autorisation et une organisation, elle est donc prévisible. De ce fait, si la subvention n'a pas été prévue au budget, elle constitue un dépassement de budget au sens de l'art. 10 RCcom et doit faire l'objet d'un préavis au Conseil communal.

Cependant le préavis, 21/2021 ne faisant pas mention des crédits complémentaires ayant trait aux subventions, je souhaite clarifier les choses en apportant une précision aux conclusions de ce préavis au travers d'un amendement, afin de demander que les octrois de subventions fassent l'objet d'un préavis. Je tiens à préciser que cette démarche ne vise en aucun cas à supprimer ou à réduire les subventions, ni à prêter les associations qui en bénéficient de quelque façon que ce soit. Au contraire cette démarche, au-delà de la meilleure transparence qu'elle donne à notre Conseil, permet surtout d'offrir une équité pour toutes les demandes de subventions au travers d'une égalité de traitement envers toutes les associations.

Pour toutes ces raisons, je dépose un amendement, visant à préciser une modalité d'octroi des crédits complémentaires en ajoutant la réserve suivante au point 1 des conclusions.

Amendement :

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à engager des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, *hormis s'agissant des demandes de subventions, demandes qui doivent être soumises au Conseil communal par la voie de préavis.*

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de Mme Brunner.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au sein de la Municipalité, nous ne comprenons pas vraiment le sens de cet amendement. Il y a déjà des crédits qui ne sont pas affectés lorsque nous octroyons des subventions à certaines sociétés et nous n'avons pas besoin de passer par des crédits complémentaires.

Je constate que vous êtes devenus beaucoup plus précautionneux qu'avant à ce sujet-là.

Si vous acceptez cet amendement, cela ne changera pas grand-chose dans la pratique, par contre j'attire toujours l'attention sur le fait que lorsque nous faisons formellement quelque chose qui est un peu inutile ou qui tombe à plat, ce n'est jamais très bon pour la crédibilité du politique.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a plusieurs représentants des villages qui sont présents dans cette salle et d'autres grandes sociétés, mais je pense que la Municipalité devrait pouvoir nous dire, ce qui est compris dans ces subventions. J'invente un cas peut-être farfelu, mais imaginons qu'à Caux la machine qui doit préparer la glace tombe en panne, cette dernière a des subventions pour faire tourner la patinoire, est-ce qu'elle pourrait faire quelque chose ou pas ?

Quel sont les cas qui seraient pénalisés par cet amendement ?

Je vous remercie.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de prendre la parole à la suite de M. le Syndic, vu que l'exemple de M. Hess concerne le budget de l'Office du sport. Dans le budget annuel, vous avez une subvention globale qui est prévue pour assurer le fonctionnement usuel et l'entretien annuel. Si une machine tombe en panne, quand bien même notre soutien passe par une subvention, la Municipalité pourrait être appelée à considérer que c'est un événement imprévisible et qu'un soutien exceptionnel est nécessaire pour atteindre les objectifs poursuivis par l'association et qui justifient une subvention communale.

Si la commune subventionne, c'est qu'elle veut cette activité et que s'il y a une panne de ce genre-là, je pense que la Municipalité pourrait entrer en matière pour une augmentation de la subvention via un crédit complémentaire.

Si j'ai bien compris les propos de Mme Brunner, elle ciblait particulièrement les subventions pour les manifestations, donc des moments ponctuels qui n'auraient pas été planifiés en cours d'année. Au niveau du sport, mais je crois que c'est également le cas au niveau de la culture, vous nous avez attribué une ligne budgétaire non affectée et, comme l'expliquait M. le Syndic, si nous puissions dans cette ligne de subvention non affectée, tant que nous ne la dépassons pas, nous ne parlons pas de crédits complémentaires.

Je ne sais pas si j'ai répondu à satisfaction à la question de M. Hess, mais il faut distinguer et je crois que cela a été fait, subvention dans un sens général et subvention à des manifestations.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

A titre personnel, l'amendement proposé me semble disproportionné.

Vous l'avez par ailleurs constaté, les membres de la COFIN ont approuvé à l'unanimité le préavis municipal tel que présenté.

Nos commissions de gestion et des finances suivent les dépenses Municipales, et plus spécifiquement les crédits complémentaires.

Je peux comprendre que certains d'entre vous aient été dérangés par l'une ou l'autre subvention attribuée l'année dernière, mais je me permets de vous rappeler que c'était en pleine période de COVID. Lorsque la municipalité a essayé de parer au plus pressé, afin de limiter les dégâts liés à cette pandémie, et ce notamment dans le domaine

touristique et évènementiel. Pour reprendre les propos de Mme Brunner, certains pourraient peut-être même comparer cette pandémie avec un éboulement ou un glissement de terrain. Massif, vous en conviendrez...

Je vous invite à rejeter cet amendement et vous remercie de votre attention.

VOTE amendement de Mme Brunner

amendement de Mme Geneviève Brunner

1. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à engager des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, *hormis s'agissant des demandes de subventions, demandes qui doivent être soumises au Conseil communal par la voie de préavis.*

L'amendement de Mme Brunner est refusé par 46 NON, 33 OUI et 8 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2021 de la Municipalité du 20 août 2021 au Conseil communal relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2021-2026, en matière de crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à engager des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 2 NON et 3 abstentions.

<p>7.3 sur le préavis No 22/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 et d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas. (Rapp. Mme Laurence Sierro).</p>

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 22/2021 de la Municipalité du 20 août 2021 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 et d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnies d'assurances, de collectivités publiques suisses ;
2. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à acquérir des participations dans des sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 abstention.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

8.1 No 24/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 79'000.- au maximum pour le remplacement des radiateurs électriques et la suppression des défauts de l'installation électrique de la chapelle protestante des Avants, afin de les rendre conformes à la législation fédérale sur les installations électriques.
(Date de la commission : lundi 11 octobre 2021, à 19 h. 00, à la buvette du stade de la Saussaz, à Chailly) ;

Présidence PLR : M. Dario Guarnaccia

Membres : MM. Yvan Aubord, Christian Fürst, Mario Gori, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Pierre Loup, Philippe Morier-Genoud, Omar Soydan, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 27/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la transformation et réhabilitation des bâtiments du cimetière et de la villa sis avenue Rambert 27 à Clarens.
(Date de la commission : jeudi 18 novembre 2021, à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

Présidence ML : M. Matthieu Burkhart

Membres : Mmes Geneviève Brunner, Charlotte Chevallier, Claudia Hischenhuber
MM. Sabri Ceylan, Jean-Marc Forclaz, Dominik Hunziker, Josselin Lecoultre, Pierre Loup, Olivier Müller

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai simplement 2 points à vous signaler, premièrement il a été oublié, en bas du préavis, d'indiquer que la délégation municipale sera également constituée de Mme Irina Gote en charge du service qui gère le cimetière. Deuxièmement, je prie le président de la commission de bien vouloir consulter les autres membres de la commission, afin de déterminer si une visite des lieux est souhaitée. Dans ce cas, nous déplacerons le lieu de la séance. Je vous remercie par avance de nous informer dès que possible si la volonté de la commission est de faire cette visite.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR est surpris de la démarche temporelle de cette demande de crédit d'investissement. Alors que le début du chantier ne devrait pas intervenir avant 2023, nous n'avons pas de vision globale des grands travaux à terme de la Municipalité. Ce crédit d'étude, rajouté aux coûts finaux représentera tout de même un investissement entre 2,5 et 3 millions de francs.

Certains crédits d'étude ont parfois vu le jour, mais d'autres n'ont débouché sur rien, nous pensons, entre autres, à la zone de la Rouvenaz. Sans plan de législature et plafond d'endettement fixé, nous naviguons à vue et ne pouvons prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Pour ces raisons nous demandons le renvoi en Municipalité conformément à l'article 127 du règlement du Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion sur la proposition de renvoi de M. Hess.

M. Olivier Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je crois que la proposition de M. Hess que je comprends sur le fond, arrive trop tôt, car il me semble que cette demande doit être déposée après la séance de commission. Il faut d'abord que la commission siège et après seulement nous pourrions demander un renvoi. La commission a lieu de droit, nous ne pouvons pas nous y opposer. Dans ce sens-là, je pense que la proposition de M. Hess, n'est tout simplement pas recevable.

M. le Président abonde dans le sens de M. Blanc.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En effet le renvoi, comme j'interprète le règlement, peut-être que M. le Président aura un autre regard sur le règlement, c'est que nous n'allons pas dissocier, l'objet comme une motion d'ordre qui se trouve à l'art. 125 où, une fois que rapport est établi, nous faisons les travaux différemment. C'est pour attendre que nous ayons des visions, un plan d'investissements et par rapport au plan de législature, des informations.

Pour moi il n'y a pas d'urgence, les travaux ne commenceront pas avant janvier 2023 selon ce qui est noté dans le préavis. Ma demande de renvoi à la Municipalité c'est pour que le préavis arrive après que nous ayons reçu un plan des investissements.

Par contre, si vous estimez que ma demande de renvoi n'est pas recevable, la commission siègera.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je regrette que le PLR n'ait pas consulté les autres groupes avant, parce que je pense que dans le groupe ML, nous aurions pu discuter de ce point, de cette idée. Nous avons eu une commission sous la présidence des verts la semaine dernière et sans dévoiler des secrets de commission, nous regrettons ce manque de vision, ce manque de clarté. Dans le contexte de cette commission qui a siégé, je pense que votre proposition M. Hess aurait eu le mérite d'être discutée.

Je crains que cette commission ne siége et que comme d'habitude, nous lèverons la main pour accepter ce crédit d'étude, sans réfléchir plus loin.

Je pense qu'il est important que les considérants de M. Hess soit pris en compte pendant cette commission et si les partis en discutent entre eux pour déterminer ce qu'ils en pensent.

M. le Président

Mon avis, à ce stade, c'est que je pense que beaucoup de conseillers ce soir n'ont pas pleinement en possession des objets, du développement que vous nous avez soumis M. Hess et j'estime pertinent que la commission siége et vous pourrez toujours revenir avec une demande de renvoi en Municipalité, lorsque le rapport aura été soumis au Conseil.

Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s s'est longuement questionné quant à ce préavis. En effet, différents points nous laissent aujourd'hui dubitatifs et nous espérons que la commission ad hoc nous apportera les informations nécessaires pour nous positionner.

En préambule, les coûts liés aux honoraires nous semblent exorbitants, tout comme le prix final du projet estimé à plus de deux millions. Rappelons que notre Commune n'est de loin pas riche. Le rapport coût/utilité est-il réellement cohérent ? Une solution peut-être moins ambitieuse et plus simple ne pourrait-elle pas être envisagée ?

Par exemple, le secteur de cultures a particulièrement retenu notre attention. Alors que nous saluons la création de jardins communautaires, la démolition des couches qui délimitent les zones de cultures et des vitres nous semble superflue et même contre-productive. De nombreux jardiniers apprécieraient ces aménagements tels qu'ils existent actuellement. La zone est parfaitement exploitable et pourrait être utilisée telle quelle, moyennant quelques travaux d'entretien minimes.

Autre point qui nous a interpellé, le bien-être du personnel communal invoqué comme étant à la genèse de ce projet. Les collaboratrices et collaborateurs concernés ont-ils été consultés ? La présence de personnel communal à cet endroit particulier est-elle nécessaire ou agit-on par opportunité ? Soyons clairs, nous ne nions pas la nécessité de trouver des locaux rapidement, alors que les bureaux actuels sont clairement vétustes et ne répondent plus aux besoins. Toutefois, ne sous-estimons pas le potentiel impact moral de travailler dans un cimetière et prenons en compte toutes les alternatives à disposition.

Je vous remercie de votre attention et par avance pour tous les compléments qui pourront être apportés en séance de commission.

M. Yves Depallens (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons une autre alternative possible, puisque nous constatons, en prenant le pouls du Conseil sur le fait de faire siéger une commission qui risque par la suite de renvoyer le préavis en Municipalité, c'est que la Municipalité décide de retirer ce préavis avant qu'il soit traité en commission.

M. le Président demande à la Municipalité si cette dernière souhaite retirer son préavis.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A ce stade de la discussion, je peux me permettre de vous apporter un certain nombre d'éléments, le premier c'est que je vous enjoins vraiment à maintenir ce préavis à l'ordre du jour et j'invite la commission à se rendre à la visite des locaux qui est prévue. Pour répondre à Mme Ruedin, le personnel communal a été consulté et celui qui est affecté au cimetière attend d'avoir une rénovation des locaux depuis de très nombreuses années, car lorsque vous vous rendrez à la visite, vous pourrez constater qu'au niveau de la douche, il y a un poêle à bois qui, été comme hiver, permet aux employés du cimetière de se doucher. Il fait parfois -10°, les locaux ne sont pas chauffés et les conditions de travail sont vraiment extrêmes. J'invite la commission à siéger et dans tous les cas à faire la visite des locaux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.3. No 28/2021 relatif au budget 2022 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale de gestion : mercredi 10 novembre 2021, à 19 h. 00, à Chardonne).

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres : Mme Carole Clavadetscher

Suppléante : Mme Ania Hofer

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Léonard Dolivo : « Cybersécurité à Montreux »**

M. le Président demande à M. Dolivo si la réponse de la Municipalité lui convient.

M. Léonard Dolivo (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour les réponses apportées aux deux interpellations relatives à la cybersécurité à Montreux. Elles me semblent répondre de façon adéquate aux problèmes soulevés. Lors de mon intervention, j'avais en tête la possibilité de réaliser un audit sur la cybersécurité, j'ai d'emblée été rassuré sur ce

point avec la réponse faite par la Municipalité le jour même. Je note qu'il est mentionné, à juste titre, dans la réponse écrite, qu'en matière de cyberattaques, le risque zéro n'existe pas. J'ajouterai que certains experts vont même plus loin dans les prédictions à la Cassandra, considérant que la question ne serait pas de savoir si nous serions la cible d'une cyberattaque, mais quand. C'est pour cette raison que le protocole pour la prise de décision, la communication et l'information aux citoyennes et citoyens comme mentionné en fin de réponse municipale, me semble particulièrement cruciale et ce, quelques soient les résultats des tests. Enfin, je trouverais intéressant que tous ces éléments concernant la cybersécurité, dans une perspective à moyen terme, puissent être suivis et retenus dans l'établissement d'un nouveau plan directeur informatique de la commune, la stratégie actuelle arrivant à échéance dans deux ans.

Je vous remercie pour votre attention.

- **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Tal Luder : « Qu'en est-il de la cyberdéfense de notre Commune ? »**

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses exhaustives. Je suis content de constater que la cybersécurité est prise au sérieux et que les attaques ne sont pas considérées comme des événements qui n'arrivent qu'aux autres.

Je souhaite revenir sur les réponses à mes questions numéros 3 et 6, pour donner quelques précisions à la Municipalité. La question numéro 3. *La Municipalité considère-t-elle comme suffisants le budget et les ressources actuellement alloués à la cybersécurité et à la sécurité informatique en général, des moyens supplémentaires devraient-ils être envisagés ?*

Je précise juste à la Municipalité que je me suis peut-être mal exprimé, mais je parlais aussi de ressources humaines et pas uniquement de ressources financières.

Est-ce que l'équipe doit être renforcée, car j'entends régulièrement par la CMCSI que suivant comment les équipes sont un peu sous l'eau.

Je trouve que tôt ou tard, il faudra quand même penser à faire comprendre au Conseil, selon mon point de vue, qu'il faudrait peut-être engager.

Concernant la question 6. *Le service informatique informe-t-il régulièrement les collaborateurs de la commune à propos des menaces actuelles et des pratiques recommandées en matière de protection contre le vol de données, ainsi que de la sécurisation de leur matériel informatique en général ?*

Je lis dans la réponse, qu'une sensibilisation à la cybercriminalité a été dispensée, y compris aux clients, en 2017 et 2018. Je pense vu l'évolution rapide du net et des menaces qui évoluent encore plus vite, qu'il serait adéquat de le répéter chaque année et, là aussi, de prévoir s'il y a des dépenses, en présentant le cas à la CMCSI, pour qu'elle puisse donner un préavis et bien comprendre ce que cela implique dans le budget et le justifier.

- **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Tal Luder : « Règlementation des commissions consultatives municipales »**

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ce qui est de la partie réglementaire, je remercie la Municipalité pour son travail. Par contre, pour ce qui est des réponses en elles-mêmes, je suis quelque peu dubitatif. Peut-être bien que oui, peut-être bien que non, mais bien au contraire si cela se trouve, c'est ce qui me venait à l'esprit lorsque j'ai lu la réponse à mon interpellation.

Je reprends quelques passages de la réponse de la Municipalité : *« Au préalable, la Municipalité relève, qu'en l'état, elle a effectivement entendu maintenir ses commissions consultatives existantes, sans toutefois s'être prononcée de manière définitive à ce sujet, pour la législature 2021-2026. »*

Mais alors pourquoi avoir attendu que cette interpellation soit déposée pour nous l'annoncer ? La Municipalité ne s'est-elle jamais réunie pour en discuter depuis le mois de juin 2021 ?

« La Municipalité se réserve toutefois d'entamer en temps utile une réflexion plus approfondie sur le bienfondé de ses commissions consultatives actuelles, leur composition, missions, règles de fonctionnement, etc... »

Si je prends le cas de la CMCSI je trouve des références à sa consultation dans les procès-verbaux en 2015 déjà. Je peux en conclure que rien n'a été fait pour la formaliser durant 6 ans.

Autre exemple, la commission consultative pour la cohésion sociale et l'intégration, la COCOSI pour ceux qui la connaissent sous ce nom, dispose d'un règlement de fonctionnement clair et consultable en ligne. Par contre, pour le trouver, vous devrez quelque peu fouiller sur le site de la commune, car c'est sous la rubrique : habiter et découvrir, puis à la sous rubrique, intégration, puis à la sous-sous-rubrique COCOSI et enfin en suivant le lien, directives municipales signées de la COCOSI, que vous pourrez consulter ce document.

La Municipalité pourrait d'ailleurs, largement s'en inspirer pour toutes ses commissions consultatives, présentes ou à venir, je parle du règlement de la COCOSI. Mais c'est bien évidemment-là une suggestion, la réponse de la Municipalité rappelant sans ambages que cela relève de sa compétence, que je ne conteste nullement sur ce point. En l'état actuel des choses, j'hésite à me dire que la Municipalité ou plutôt les Municipalités successives, ont soit laissé l'édiction de ces règlements en chantier, soit ne l'ont jamais sérieusement démarrée.

Je voudrais rappeler, sauf erreur, que le fonctionnement et les coûts induits par les commissions consultatives font partie du budget des différents dicastères de la Municipalité. Il est utile pour le conseil, de savoir comment elle fonctionne, afin de comprendre comment les sommes allouées sont utilisées et pour quel résultat final.

Cela m'amène à poser une question à la Municipalité, suite à sa réponse :

La Municipalité peut-elle, à ce jour, me lister les commissions consultatives municipales actuelles qui disposent d'un règlement et m'indiquer où je peux respectivement les trouver ? Oui ou Non ?

Dans un registre tout autre, le contenu disponible sur le site public de la commune, www.montreux.ch concernant le programme de la législature affiche encore l'édition 2016-2021, il serait peut-être nécessaire de rafraîchir ces pages ou d'annoncer que le programme de législature 2021-2026 est encore en cours d'élaboration. J'espère que l'ouvrage est déjà sur le métier ? Car cela pourrait laisser supposer qu'il y a un flottement au niveau de la communication de la Municipalité et que cette commune ne sait pas trop, plus de 3 mois après avoir installé ses autorités, quelle direction elle compte prendre pour affronter ces 5 prochaines années. Ce n'est, à mon sens, pas très rassurant pour nos concitoyens.

Pour finir, je dirai qu'en ces temps encore troublés et compliqués, des réponses précises et transparentes de la part de nos conseillers municipaux, plutôt que des approximations alambiquées, seront bien mieux accueillies et participeront à une collaboration plus saine entre ce Conseil et notre exécutif.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant la question que pose M. Luder, je ne peux pas vous donner la liste maintenant, il ne faut pas exagérer, car il s'agit quasiment d'une nouvelle interpellation. Quant à la suite, nous sommes installés depuis 3 mois, nous vous signalons qu'il y a un chantier en cours et vous voudriez qu'il soit terminé. Vous vous êtes exprimé en parlant des Municipalités successives, je prends note que vous avez un certain nombre de réserve par rapport à ces commissions.

Il y a par exemple d'autres questions qui se posent et que nous nous posons déjà. Est-ce que dans des commissions, comme la commission informatique à laquelle vous appartenez, il est bon qu'il y ait des conseillers communaux ? Parce que les gens, se prononcent, ainsi deux fois. Il y a un problème démocratique et c'est ce genre de problème que nous allons devoir empoigner.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. le Syndic, je trouve que c'est un peu fort de me dire qu'il ne faut pas exagérer, en demandant la liste maintenant, parce que c'était le but de mon interpellation.

Vous avez eu un mois pour chercher ces informations et j'ai fait une partie de ce travail, puisque j'ai retrouvé le règlement de la COCOSI, que vous ne m'avez même pas indiqué. Je commence vraiment à me poser des questions sur les connaissances de la Municipalité sur ses propres règlements.

Ensuite pour le côté démocratique, il y a une jurisprudence qui vous donne tort, parce que la question a déjà été posée de savoir si deux commissions différentes, pouvaient débattre à propos du même objet et la réponse a été oui, qu'il n'y avait aucun problème, tant que c'est le plénum qui ne vote qu'une seule fois pour l'objet présenté.

Interpellation de M. Olivier Mark (PLR)

« Avancement du projet de chauffage à distance à Montreux et à Clarens »

En 2015, notre Commune a pu bénéficier d'une aide financière de l'OFEN pour réaliser une pré-étude qui a confirmé la possibilité d'installer un réseau de chauffage à distance à Montreux. Cette installation devait approvisionner en chaleur une partie significative des immeubles du centre-ville. Fort de ce résultat encourageant, la Municipalité a émis

un préavis à hauteur de CHF 120'000.- en 2016 afin d'étendre l'étude à la zone de Clarens.

Cinq ans plus tard, plus que jamais, la réalisation de ces projets serait bienvenue, tant pour des raisons économiques qu'environnementales. En effet, après une accalmie liée au COVID, le prix des énergies fossiles repart à la hausse et pourrait mettre à mal, à terme, le budget de nos ménages. Quant à l'impact environnemental, il est évident : le chauffage des immeubles émet un tiers du CO2 produit par toutes les activités humaines en Suisse.

Pourtant, les citoyens n'ont plus entendu parler de ces projets prometteurs, qui auraient dû prendre forme dès 2018. Je pose par conséquent aujourd'hui trois questions à la Municipalité, au vu de l'urgence économique et environnementale qui se profile :

- Les résultats de ces pré-études sont-ils de nature à envisager la réalisation de ces réseaux de chauffage à distance avec des perspectives économiques et environnementales favorables ?
- Dans l'affirmative, quel est le calendrier et les modalités pour réaliser ces travaux ?
- Si un tel programme devait démarrer, dans un esprit de développement durable, est-ce que la solution de contracting évoquée dans le préavis émis en 2016 permet de créer des emplois dans notre région, voire de former des jeunes dans le domaine de l'énergie ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour sa réponse circonstanciée.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre interpellation, car il s'agit d'un dossier important pour la Municipalité et pour le territoire urbain de notre commune.

- *Les résultats de ces pré-études sont-ils de nature à envisager la réalisation de ces réseaux de chauffage à distance avec des perspectives économiques et environnementales favorables ?*

Oui, à savoir que les études ont confirmé, non seulement que c'était économiquement et environnementalement intéressant, mais en plus que ces réseaux ne seraient pas simplement des réseaux de chauffage à distance, mais des réseaux thermiques, entendez par là, que ces réseaux, devraient, à la fois, pouvoir proposer du chaud et du froid. Ce serait notamment pour les grands établissements hôteliers une solution intéressante en terme de climatisation. Les études sont terminées et nous avons la confirmation que c'est intéressant.

Je tiens également à préciser que quand nous disons que l'intérêt économique est intéressant, il faut comprendre par-là que cela permettra d'offrir du chaud et du froid à des conditions économiquement intéressantes pour les futurs clients et donc rendre ce réseau financièrement attractif en comparaison à d'autres sources de chauffage. L'objectif de la Municipalité est non seulement que ce réseau soit réalisé, mais aussi qu'il propose des conditions attractives pour les clientes et clients, les propriétaires des différents bâtiments concernés.

- *Dans l'affirmative, quel est le calendrier et les modalités pour réaliser ces travaux ?*

Aujourd'hui il est un peu trop tôt pour vous le dire, je peux simplement vous informer que les démarches ont pris plus de temps, parce qu'il a fallu confirmer certains aspects techniques et ensuite élaborer et vérifier la procédure de marché public.

La Municipalité, après discussion, a souhaité l'attribution en deux temps, de manière à pouvoir se concentrer sur les meilleurs partenaires pour la deuxième phase d'analyses. Aujourd'hui l'adjudication a été faite, mais le contrat qui était proposé dans le cadre de cet appel d'offre n'a pas été entièrement validé par l'entreprise lauréate. Il s'agit donc encore de négocier ce contrat pour arriver avec une conclusion favorable pour l'entreprise, mais surtout pour la commune. Tant que nous n'avons pas abouti à la conclusion de ce contrat, nous ne savons pas si la procédure de marché public peut être considérée comme concluante ou non. C'est une fois ce contrat finalisé que nous en saurons plus au sujet du calendrier de réalisation du chauffage lui-même. Une fois le dossier complètement bouclé, nous viendrons devant le Conseil communal avec un préavis et tout porte à croire qu'une fois que ce préavis aura été réalisé, les travaux pourront commencer assez vite. Notamment, parce que le Centre des Congrès pourra être utilisé comme première station de pompage.

- *Si un tel programme devait démarrer, dans un esprit de développement durable, est-ce que la solution de contracting évoquée dans le préavis émis en 2016 permet de créer des emplois dans notre région, voire de former des jeunes dans le domaine de l'énergie ?*

La solution de contracting prévoit que nous confions à une entreprise la réalisation de ce chauffage. Nous n'avons pas directement la maîtrise de cet aspect-là, mais sans pouvoir vous donner à ce stade le nom de l'entreprise, je peux vous informer que cette dernière se situe pas trop loin de chez nous et nous pouvons penser qu'il y aura des retombées intéressantes pour notre commune.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis satisfait par la rapidité de la réponse, mais pas forcément par la nature et la précision de ces réponses.

Je suis désolé M. le Municipal, mais je vous demande quel sera l'impact environnemental et économique et je n'ai pas vraiment de chiffres ou de réponses précis à ce sujet.

Vous me dites de manière assez vague que ce sera positif.

Quant au calendrier, je n'ai toujours pas la moindre idée de l'axe temporel dans lequel nous pouvons imaginer que ce projet urgent démarre et à quel stade il se situe vraiment dans sa genèse.

Quant à ma dernière question pour la formation, j'ai l'impression que c'est très superficiel aussi, je ne veux pas vous presser, mais c'est tout de même un thème important, il s'agit d'un tiers des émissions de CO₂ qui sont émises dans la région.

Pensez-vous qu'une réponse plus précise pourrait nous parvenir plus tard ou préférez-vous que je revienne avec une deuxième démarche ultérieurement ?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous l'ai dit, il y aura le dépôt d'un préavis qui donnera toutes les informations.

Si vous n'arrivez pas, pour des raisons qui sont tout à fait respectables, à attendre le dépôt, il vous faut effectivement revenir avec d'autres questions plus précises.

A votre première question, vous demandez si le projet est « favorable ». Je vous ai répondu oui, en développant, mais formellement la réponse est simplement oui. Vous ne sembliez pas avoir demandé d'informations plus précises. Or, il n'y pas forcément de chiffres pour établir ce que l'on entend par favorable, vu que vous ne dites pas par rapport à quoi vous souhaitez une comparaison. Ce sont des éléments qui ne pourront venir que sous la forme d'un préavis.

Pour la deuxième question, vous me reprochez, à juste titre, de ne pas vous donner de calendrier, mais aujourd'hui, nous ne savons pas si nous arriverons à nous entendre avec l'entreprise pour trouver un accord satisfaisant, vous comprendrez bien que c'est un peu difficile de donner un calendrier. Peut-être que ces négociations prendront 1 mois, que tout ira bien et que nous pourrons déposer un préavis au 1^{er} semestre 2022, peut-être, comme je l'ai dit précédemment, que ces négociations n'aboutiront pas et nous devons reprendre, pas forcément à zéro, mais reprendre l'appel d'offres.

C'est face à ces incertitudes-là, qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas donner de calendrier précis. Mais une fois que l'adjudication sera finie, il y aura la phase de préavis, puis une phase de coordination avec le service technique, essentiellement le service des travaux pour vérifier quelles sont les contraintes en termes d'ouverture de route, etc...

La volonté de la Municipalité c'est d'aller le plus vite possible, nous espérons que la fenêtre de tir pour le préavis sera au semestre prochain, mais c'est soumis à différentes variables dont une bonne partie ne sont pas aux mains de la Municipalité. C'est pour cela que ce soir, la Municipalité ne peut pas être plus précise.

Par rapport à l'opportunité et l'intérêt de le faire, la Municipalité a toujours été sur la même longueur d'ondes « Oui nous devons faire ce réseau », mais il faut le faire dans des conditions qui soient attractives pour les futurs clients et propriétaires des bâtiments concernés parce que sinon ce réseau ne servira à rien. J'espère avoir un peu diminué votre frustration M. l'interpellateur.

M. Olivier Mark (PLR)

Je vous remercie M. le Municipal pour cette réponse rapide.

Interpellation de Mme Stefania La Spada

« Ascenseur Coteau-Muraz »

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

J'ai été informée que l'ascenseur qui permettait aux citoyens du quartier de Clarens d'accéder depuis la Rue Gambetta à l'avenue Rambert (situé à l'intérieur de l'EMS Coteau-Muraz) est fermé depuis le premier confinement lié au COVID-19.

Avant la pandémie, il était accessible à tous et il permettait une accessibilité fluide et protégée, aussi bien aux enfants et surtout aux personnes âgées du quartier.

Devant cet état de fait, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) La Commune bénéficie-t-elle d'une servitude ou d'un droit de passage afin que la population puisse utiliser cet ascenseur ?
- 2) La fondation qui gère l'EMS de Coteau-Muraz a-t-elle pris cette mesure dans le but de prévenir d'éventuelles infections au COVID 19 ?
 - Si OUI, cela veut-il dire que cette situation est temporaire ?

- Si NON, quelles démarches la Commune peut-elle entreprendre pour rendre à nouveau ce passage accessible aux citoyens de Montreux ?
- 3) Dans le cas où, en raison de mesures liées au virus, il ne serait plus possible de rendre accessible cet ascenseur, la Commune a-t-elle déjà réfléchi à un nouveau projet lié à ces deux routes en question ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour les réponses qui me seront transmises et vous remercie de votre attention.

M. le Président

Avant de donner la parole à la Municipalité, je propose de passer à l'interpellation de M. Blanc qui a peu ou prou la même teneur que celle de Mme La Spada et afin de permettre à la Municipalité de se prononcer en une seule fois.

Interpellation de M. Olivier Blanc

Interpellation « Quand l'ascenseur public rue Gambetta - avenue Rambert sera-t-il rouvert au public ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
La rue Gambetta est reliée à l'avenue Rambert par un ascenseur public qui passe à travers l'EMS Coteau-Muraz.

Cet ascenseur est fermé au public depuis un certain temps. Cette fermeture est consécutive au Covid, cet ascenseur traversant, comme je l'ai dit en introduction, l'EMS Coteau-Muraz.

Cet ascenseur est très apprécié de nombreuses personnes, en particulier des personnes ayant des problèmes de mobilité, puisqu'il permet une liaison rapide et commode entre, par exemple, l'arrêt de bus Clarens-Gare de la ligne 204 Montreux-Clarens-Chailly et le temple de Clarens et le cimetière. À défaut de cet ascenseur, il faut soit utiliser un escalier soit faire un assez long détour.

Je pose à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) Quand cet ascenseur sera-t-il à nouveau ouvert au public ?

Subsidiairement, si cette réouverture est subordonnée à l'évolution de la situation sanitaire :

- 2) Quelles conditions devront-elles être remplies pour qu'il soit à nouveau ouvert au public ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous allons répondre par oral aux questions posées.

- 1) *La Commune bénéficie-t-elle d'une servitude ou d'un droit de passage afin que la population puisse utiliser cet ascenseur ?*

Oui la commune est au bénéfice d'une servitude de droit de passage et d'utilisation publique de l'ascenseur.

2. *La fondation qui gère l'EMS de Coteau-Muraz a-t-elle pris cette mesure dans le but de prévenir d'éventuelles infections au COVID 19 ?*

2) *Quelles conditions devront-elles être remplies pour qu'il soit à nouveau ouvert au public ?*

Oui les mesures sanitaires ont imposé à l'EMS la fermeture de l'ascenseur. Cet ascenseur étant partagé entre le public extérieur et les résidents, il n'est en effet pas possible de créer un parcours pour le public externe. Par ailleurs, il paraît difficile de mettre en place un contrôle d'accès, ne serait-ce qu'en terme de ressources, qui serait à même de faire respecter les mesures de sécurité sanitaire indispensables à tous les usagers avec le zèle nécessaire.

Le désir de la fondation Beau-Site est toutefois de pouvoir rouvrir ce passage, même si les conditions sanitaires actuelles ne l'autorisent pas encore et qu'il est mal aisé de donner à ce jour les conditions précises de réouverture.

L'animation que provoque le passage dans l'établissement, selon les discussions que nous avons eues avec la fondation Beau-Site, apporte un bénéfice social aux résidents.

• *Si OUI, cela veut-il dire que cette situation est temporaire ?*

1) *Quand cet ascenseur sera-t-il à nouveau ouvert au public ?*

La situation est effectivement temporaire, mais il est difficile aujourd'hui d'en prédire la durée ; les conditions sécuritaires liées à ce type d'établissement évoluant naturellement au gré de la réglementation qui est régulièrement ajustée. Soyez rassurés toutefois, nous poursuivons le dialogue avec la Fondation Beau-Site afin de rouvrir dès que possible cet accès en concertation avec les organismes concernés.

3. *Dans le cas où, en raison de mesures liées au virus, il ne serait plus possible de rendre accessible cet ascenseur, la Commune a-t-elle déjà réfléchi à un nouveau projet lié à ces deux routes en question ?*

Comme il a été sous-entendu ou mentionné préalablement, non, une fermeture définitive de cet accès n'est pas envisagée.

Nous estimons avoir ainsi répondu aux deux interpellations.

Comme il a été sous-entendu ou mentionné préalablement, non, une fermeture définitive de cet accès n'est pas envisagée.

Nous estimons avoir ainsi répondu aux deux interpellations.

Mme La Spada et M. Blanc sont satisfait des réponses apportées à leurs interpellations.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une information et invitation pour venir aux portes ouvertes de l'établissement horticole de Montreux qui se tiendra le samedi 16 octobre prochain de 9h à 17h. Il y aura un certain nombre de démonstrations, d'animations pour petits et grands. Je vous invite vraiment à aller découvrir le travail que font nos jardiniers dans cet établissement.

Mme Stefania La Spada (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de ma première séance de Conseil communal du 8 septembre dernier, l'un d'entre nous a manifesté un désaccord avec la Municipalité au sujet du discours du 1^{er} août. Ciblant en particulier celui de Mme la Municipale Jacqueline Pellet, le groupe socialiste condamne le ton accusatoire utilisé, l'approche insultante à l'égard de notre Municipale et à travers elle, de chacune des 36 femmes élues dans ce Conseil et à travers elles, aussi de chaque femme.

La fête nationale est un événement important de l'année civile en politique pour la Suisse. C'est également, l'occasion de réfléchir ensemble à l'évolution de notre société, y compris celle de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

En tant que femme et aussi en tant que conseillère communale, je me permets de souhaiter qu'à l'avenir, les propos échangés dans le cadre du Conseil, puissent se faire avec respect et ceci indépendamment de nos couleurs politiques et valeurs respectives.

En conclusion, le groupe socialiste est fier de la démarche entreprise par nos représentants, qui cette année, à l'occasion de la fête nationale ont rendu un bel hommage à toutes celles et ceux qui se sont engagés pour l'égalité des droits, merci.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vu que je suis le conseiller cité, je vais, d'une part maintenir mes propos et d'autre part, rappeler que je suis pour l'égalité et que je l'ai déjà dit dans mon intervention. Troisièmement, j'aimerais que l'on me trouve et me cite dans mes propos ce qui est insultant ou ce qui peut être considéré comme une insulte.

Je suis droit dans mes bottes, parce que vous ne le trouverez pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

La prochaine séance se déroulera le mercredi 10 novembre 2021 à 20h00 dans un lieu encore à définir

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- je prierai les personnes du public de sortir en premier ;
- la rangée qui se trouve à ma gauche sortira ensuite, suivie de la rangée du milieu, en commençant par les rangs du fond, puis celle de droite ;
- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 21h24, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 10 novembre 2021 à **20h00** salle à définir.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Vincent Haldi

Céline Morier